



**Snp**tes

PROFESSION DE FOI pour les élections à la

COMMISSION PARITAIRE d'ÉTABLISSEMENT  
Scrutin du jeudi 31 Mars – Personnels des catégories A et B

La commission paritaire d'établissement (CPE) joue un rôle majeur pour le traitement de toutes les questions relatives au déroulement des carrières des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (ITRF). La CPE est obligatoirement consultée avant chaque réunion des commissions administratives paritaires nationales (catégorie A et B).

Elle a un rôle de pré-CAPN où le **SNPTES** est majoritaire.



## COMPÉTENCE DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT

**La CPE est obligatoirement consultée pour :**

- les propositions de titularisation (renouvellement de stage ou fin de fonction) ;
- les inscriptions sur la liste d'aptitude (promotion au corps supérieur) ;
- les inscriptions sur un tableau d'avancement (promotion au grade supérieur) ;
- les congés pour formation syndicale ;
- toutes les questions relatives à la mobilité (réintégrations, mutations internes et externes, détachements, intégrations) ;
- les réductions de l'ancienneté moyenne pour un avancement d'échelon (bonification).

**La CPE est également consultée, à la demande du fonctionnaire intéressé, sur :**

- des décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel ;
- des litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel ;
- des décisions refusant des autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue ;
- des recours relatifs au compte-rendu de l'entretien professionnel.

**IL S'AGIT DONC D'UNE ÉLECTION MAJEURE POUR LES INGÉNIEURS  
ET PERSONNELS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION**

## POURQUOI LE SNPTES MERITE-T-IL VOTRE CONFIANCE ?

Depuis plusieurs années, le **SNPTES** représente et défend les intérêts individuels et collectifs des personnels de recherche et de formation dans les établissements et services relevant des ministères chargés de :



- l'éducation nationale,
- l'enseignement supérieur et de la recherche,
- la jeunesse et des sports.

**Le SNPTES est le syndicat majoritaire pour la représentation des personnels ITRF, tous corps confondus, dans les CAP Nationales.**

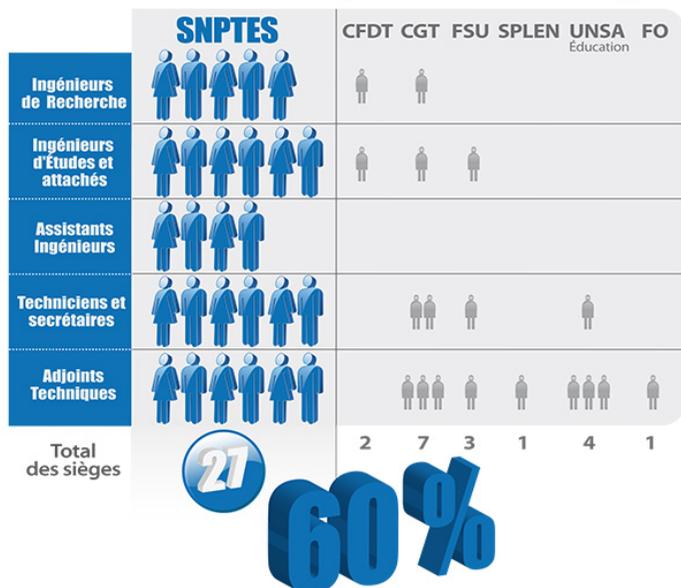


**Le SNPTES est donc le mieux placé pour assurer le suivi de vos dossiers  
du niveau local au niveau national.**

# Voter SNPTES c'est la garantie d'une représentation majoritaire !

**Nationalement (60 %)**

**Sièges obtenus  
aux Commissions administratives paritaires  
nationales des ITRF (mandat 2014 - 2018)**



## LE SNPTES

### S'ENGAGE A :

- **défendre vos droits** grâce à son service juridique, ses spécialistes en Hygiène et Sécurité, et sa cellule « *mal-être au travail* » ;
- **former** l'ensemble de ses élus tout au long de leur mandat ;
- **vous guider** dans vos démarches professionnelles (promotion, mutation, etc.) ;
- **répondre** rapidement à toutes vos questions sur son forum (<http://forum.snptes.org>) ;
- **vous informer** individuellement du suivi de votre dossier à l'issue des CPE et CAPN.

## LISTES PRESENTÉES LE JEUDI 31 MARS 2016 PAR

### LE SNPTES LES PERSONNELS DES CATÉGORIES A ET B :

**1<sup>er</sup> groupe :** corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels de laboratoire, corps des personnels de service, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé.

#### Représentants des personnels appartenant à la catégorie A

<b>1 : GAYSINSKI Marc</b>	Ingénieur de Recherche 1 <sup>ère</sup> classe
<b>2 : ROSSO Thierry</b>	Ingénieur d'Etude 2 <sup>ème</sup> classe
<b>3 : PARIZET Serge</b>	Ingénieur de Recherche 1 <sup>ère</sup> classe
<b>4 : LIPPI Frédéric</b>	Assistant Ingénieur

#### Représentants des personnels appartenant à la catégorie B

<b>1 : ACHENFARB Huguette</b>	Technicien classe Supérieure
<b>2 : DAUPHIN Florent</b>	Technicien classe Normale
<b>3 : BETTINI Jocelyne</b>	Technicien classe Normale
<b>4 : GAUBERTI Dominique</b>	Technicien classe Supérieure

Pour ce **VOTE PRIMORDIAL**,  
**VOTEZ** et faites voter **POUR** les listes présentées  
par le **SNPTES**



Refus des barèmes pour les promotions

Indépendance syndicale

**LE SNPTES**

**POUR UN SYNDICALISME  
AU SERVICE DE TOUS LES PERSONNELS**

Egalité des primes